

Au service
des peuples
et des nations

Projet d'appui à l'amélioration de l'accès à la justice et de la reddition des comptes (PAAAJRC) au Bénin

Entre

*Le Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de
l'Homme*

Et

Le Programme des Nations Unies pour le développement

Titre du Projet : Appui à l'amélioration de l'accès à la justice et la reddition des comptes au Bénin.

Effet UNDAF/CPD: Effet 5 : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable.

Produit escompté du Plan d'Actions de l'UNDAF: Le Gouvernement et les acteurs clés de la Justice sont aptes à mettre en œuvre les procédures et mécanismes appropriés facilitant l'accès des populations vulnérables à la Justice.

Produits spécifiques au projet :

- Le cadre juridique et institutionnel de promotion et protection des Droits de l'Homme est renforcé.
- L'accès des personnes vulnérables au droit et à la justice est amélioré.
- Les mécanismes de contrôle contribuent plus efficacement à la lutte contre la corruption.

Partenaire de mise en œuvre : Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme.

Parties Responsables : Direction des Droits de l'Homme, Direction de la Programmation et de la Prospective, Centre de Documentation et d'Information Juridique, Direction de l'Administration Pénitentiaire et de l'Assistance Sociale, Inspection Générale des Services Judiciaires, Office de Protection des Mineurs, de la Famille et de la Lutte contre la Traite des Etres Humains, Inspection Générale des Finances, Bureau de l'Auditeur Général, Cour Suprême/Chambre des Comptes, Cour Constitutionnelle, Assemblée Nationale, l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption, Front des Organisations Nationales contre la Corruption, Social Watch, Association des Femmes Juristes du Bénin, Commission Béninoise des Droits de l'Homme.

Brève description du projet

État des lieux : Grace aux efforts de différentes parties prenantes, la justice au Bénin a fait l'objet de quelques avancées ces dernières années. L'engouement des populations pour la résolution des conflits par le droit est manifeste au regard des milliers de recours adressés à la Cour constitutionnelle, mais aussi de l'utilisation sans cesse des modes alternatifs de règlement des différends, qu'ils soient formels comme le Médiateur de la République, ou informels comme les autorités traditionnelles.

Toutefois, les défis sont encore nombreux sur le terrain de la mise à niveau des standards internationaux du droit et des institutions béninoises, de la connaissance du droit et des procédures judiciaires par les personnes vulnérables (enfants, femmes, malades du VIH SIDA ou détenus, artisans,) ainsi que les élites et autorités diverses, du suivi de l'amélioration des droits des personnes vulnérables, mais aussi d'une meilleure efficacité de la lutte contre la corruption sous toutes ses formes.

Stratégie et objectifs : La stratégie du projet, alignée sur les orientations nationales en matière de réforme de la Justice définies par la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté 2011-2015 et le Programme national de développement du secteur de la Justice 2015-2019, vise à améliorer l'accès à la justice des personnes vulnérables et à renforcer les capacités nationales de lutte contre la corruption, dont les personnes vulnérables sont les premières victimes, par la réalisation de 3 produits spécifiques qui se renforcent mutuellement et qui constituent la contribution du projet aux produits de l'UNDAF. Le premier produit vise à renforcer les capacités du MJLDH à finaliser la mise en place du cadre juridique et institutionnel de protection des droits humains (incluant la CBDH) et à effectuer un rapportage plus satisfaisant auprès du Conseil des droits de l'homme (EPU) et des organes des traités. Le second produit vise à améliorer l'accès des personnes vulnérables au droit et à la justice par une double approche visant d'une part l'information des personnes vulnérables sur leurs droits et la manière de les exercer et d'autre part, la sensibilisation des titulaires centraux ou locaux de charges sur la spécificité du traitement judiciaire et des besoins de leurs administrés vulnérables. Le troisième produit vise à améliorer l'efficacité du cadre institutionnel de lutte contre la corruption par le renforcement des capacités des institutions ou mécanismes critiques pour le contrôle interne, juridictionnel et citoyen de la gestion publique.

Coût : Le budget du projet s'élève à 2 757 000 \$ US, dont 1 610 000 \$ US financés par le PNUD. La contribution attendue du Gouvernement du Bénin est de 250 000 \$ US et le solde de financement à rechercher est de 897 000 \$ US.

Durée du programme :	2015-2018
Produit du Plan Stratégique:	Output 2.3
Atlas Project ID :	
Date de démarrage :	Septembre 2015
Date de Fin :	Décembre 2018
Date du CLEP :	4 Août 2015

Ressources Totales requises :	2 757 000 \$ US
Ressources Totales allouées :	1 860 000 \$ US
o TRAC :	1 610 000 \$ US
o Gouvernement :	250 000 \$ US
Budget non financé :	897 000 \$ US

Page de signature

Approuvé au nom de :	Signature	Date	Nom/Titre
Gouvernement/Partenaire de réalisation	 16/10/15	Mme Martine Evelyne da Silva épouse AHOANTO Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme
Programme des Nations unies pour le Développement	 16/10/2015	Mme Rosine SORI COULIBALY Coordonnateur des Opérations Résident des Activités Opérationnelles du SNU Représentant Résident du PNUD
			

I. ANALYSE DE LA SITUATION

La justice au Bénin a fait l'objet de quelques avancées ces dernières années. Avec l'appui américain (MCA, USAID) et celui de l'Union Européenne auxquels on pourrait ajouter les appuis français, belge et de différentes agences du Système des Nations Unies, la question du rapprochement physique de la justice des justiciables est en voie de résolution. Un centre de documentation et d'information juridique a été mis en place. De nouvelles prisons sont construites ou en cours d'édification. Le cadre juridique se modernise progressivement avec, notamment, l'adoption d'un nouveau code de procédure pénale suite à l'adoption, elle aussi récente, d'un code de procédure civile, sociale, administrative et des comptes, lesquels s'ajoutent à différents textes applicables devant la Cour suprême. L'engouement des populations pour la résolution des conflits par le droit est manifeste au regard des milliers de recours adressés à la Cour constitutionnelle, mais aussi de l'utilisation sans cesse des modes alternatifs de règlement des différends, qu'ils soient formels comme le Médiateur de la République, ou informels comme les autorités traditionnelles.

Toutefois, les défis sont encore nombreux. Au niveau des engagements internationaux, le Bénin apparaît comme un bon élève en termes de ratification ou d'adhésion. Mais parfois, la législation interne devant permettre de mettre le droit béninois en conformité avec les engagements internationaux n'est toujours pas adoptée. Quand elle l'est, elle peut soit, ne pas être conforme soit, souffrir du manque de mesures réglementaires d'application ou du manque d'établissement des mécanismes ou organes devant donner toute leur effectivité aux engagements internationaux.

Par ailleurs, le suivi de ces engagements internationaux souffre en général de retard que ce soit dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU) devant le Conseil des droits de l'homme ou des rapports à présenter devant les organes de traités. Les modalités de leur préparation, les moyens techniques et humains d'élaboration et de suivi de ces engagements sont encore insuffisants au regard des défis à relever. Un organe clé chargé, entre autres, d'accompagner ce processus est encore en attente de formalités administratives pour être établi. Or, au regard des attributions larges et générales de cet organe qu'est la Commission Béninoise des Droits de l'Homme, il conviendrait, non seulement d'accélérer le processus de son implantation, mais aussi de procéder au renforcement de ses capacités sur tous les plans afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle.

Mais au-delà de ces questions, la place des personnes vulnérables mérite une attention particulière.

L'accès au droit des praticiens, des autorités administratives et traditionnelles, du grand public et des différentes catégories de personnes vulnérables n'est pas encore à la hauteur des attentes, même si des efforts sont accomplis par la Direction des Droits de l'Homme et le Centre de Documentation et d'Information Juridique. Par manque de moyens, ces efforts n'impactent que très peu de personnes exactement comme ceux qui sont mis en œuvre par certaines entités universitaires et organisations de la société civile.

Il en est de même pour l'accès à la justice. Soit les populations craignent de recourir aux juridictions formelles dont les procédures et la réputation les rebutent, soit elles recourent à des modes alternatifs de règlement de différends civils ou administratifs alors que les organes en charge de la délivrance de ces services alternatifs n'ont pas les moyens adéquats pour faire face aux demandes de plus en plus nombreuses. Certains efforts de prise en compte des couches vulnérables (enfants, femmes, malades du VIH SIDA ou détenus, artisans, ...) dans l'accès au droit et à la justice sont accomplis par l'Etat et différents partenaires techniques et financiers (UNICEF, UNFPA, MCA, Coopération suisse, France, Belgique, USAID...), mais ces efforts ont besoin d'être renforcés.

Le cas particulier des détenus est à cet effet évocateur. La surpopulation carcérale, le fort taux de détenus préventif et l'état déplorable des conditions de vie en prison sont encore des préoccupations fortes à tous les points de vue, surtout lorsqu'on se rend compte du nombre de femmes, d'enfants et de personnes malades qui, en prison, constituent des personnes vulnérables à plusieurs points de vue. Mais ces différents efforts qui méritent d'être faits

seraient vains si la lutte contre la corruption ne recevait pas l'attention qui lui est due. Certes, une Agence nationale de lutte contre la corruption a été établie et s'efforce de mettre en œuvre un plan de travail ; mais elle continue de chercher ses marques au regard des différentes contraintes, notamment législatives, qui entravent son fonctionnement optimal. Les corps de contrôle et la Chambre des comptes de la Cour suprême, malgré leur bonne volonté manquent toujours de moyens financiers et de renforcement multidimensionnel de leurs capacités pour affronter les défis nombreux auxquels ils sont confrontés. Les organisations de la société civile dont les efforts sont indispensables dans cette lutte attendent toujours des appuis financiers et techniques pour accomplir des tâches déjà identifiées. La justice ordinaire qui est l'ultime recours a besoin d'appui des autres acteurs pour remplir efficacement son office.

En réponse à ces défis de développement, le présent Projet d'appui à l'amélioration de l'accès à la justice et la reddition des comptes au Bénin est aligné sur les orientations nationales en matière de réforme de la Justice telles que définies par la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté 2011-2015¹ et le Programme national de développement du secteur de la Justice 2015-2019². Il s'inscrit par ailleurs dans le cadre des orientations définies par le Plan Cadre du Système des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF) 2014-2018 et son Plan d'action commun, exprimée notamment dans l'effet 5 et les produits 5.2 et 5.5 qui englobent respectivement les questions de transparence de la gestion publique et d'accès à la Justice³. Le champ d'intervention du projet est par ailleurs harmonisé avec les projets en cours ou envisagés des partenaires au développement dont l'appui de l'Union Européenne au pays portant sur le Secteur 1 : « *Appui à la bonne gouvernance pour le développement* », qui apporte un appui structurant au secteur de la Justice mais n'adresse directement pas les questions spécifiques d'accès à la justice des personnes vulnérables.

II. STRATEGIE

La stratégie du projet est imprégnée des principes définis en matière d'accès à la justice par la doctrine « Accès à la Justice » du PNUD, qui se caractérise par un ciblage humain vers les groupes généralement exclus du système judiciaire, un ciblage institutionnel allant au-delà des institutions et professions judiciaires en impliquant l'ensemble des parties prenantes (système pénitentiaire, police, autorités indépendantes, société civile, justice traditionnelle, et autres mécanismes de médiation des conflits), un ciblage juridique, visant principalement la domestication à la base des droits humains internationalement et régionalement reconnus et, in fine, une approche tendant à l'habilitation simultanée des personnes vulnérables à connaître et exercer leurs droits et la sensibilisation des autorités centrales et locales concernées sur les besoins spécifiques des catégories de personnes vulnérables. La stratégie prend également en considération les orientations définies par la doctrine de démarginalisation des pauvres par le droit, validé le 3 décembre 2009 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui recommande une approche intégrée appariant les théories de gouvernance, de genre, de droits de l'Homme, de renforcement des capacités et de réduction de la pauvreté. Du reste, le PAAAJRC capitalisera sur les expériences antérieures du PNUD dans les départements du Borgou et de l'Alibori en matière d'autonomisation des communautés locales par

¹ Axe 4 "Renforcement de la qualité de la gouvernance" / Domaine d'intervention prioritaire 6 "Droits humains et capacités juridiques des pauvres" qui met l'accent sur l'amélioration des conditions de détention, le suivi de la législation relative aux droits de l'enfant et de la loi sur l'assistance juridique, la vulgarisation des droits humains ainsi que la mise en œuvre d'une politique d'accès à la justice imprégnée des principes de la doctrine de démarginalisation des pauvres par le droit

² Notamment le sous-programme 1 "Administration et gestion" dont l'objectif spécifique "Accès à la justice" priorise la dissémination/vulgarisation juridique ainsi que la mise en place de mécanismes de médiation et le sous-programme 5 "Promotion des droits de l'Homme et de l'Enfant" dont les objectifs spécifiques 1 et 2 "Droits de l'Homme et "Protection judiciaire des mineurs" priorisent inter alia la domestication du droit international, le renforcement des capacités des structures étatiques et non étatiques concernées, la suivi rapports nationaux EPU et aux organes des traités, l'adoption des mesures d'application du Code de l'enfant

³ Effet 5: "D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable". Produit 5.2: "Les acteurs aux niveaux national et local, ont des capacités accrues pour conduire les processus de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes en vue d'une meilleure gestion du développement"; Produit 5.5 "Les acteurs clés de la Justice dans les communes sont aptes à mettre en œuvre les procédures et mécanismes appropriés facilitant l'accès des personnes vulnérables à la Justice"

l'intégration de des droits humains dans les actions de développement, l'élaboration et à la vulgarisation de mécanismes juridiques protégeant les couches vulnérables telles les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

La stratégie du projet est harmonisée avec celle des projets en cours ou envisagés par les partenaires au développement rencontrés durant la phase de formulation. Le présent projet, centré sur l'accès à la justice, complète ainsi l'important appui de l'Union Européenne au Bénin, fondé sur un appui structurant au secteur judiciaire n'englobant pas la problématique AJJ. Le projet capitalise également sur des réalisations antérieures menées avec le concours de partenaires au développement qu'il contribue à amplifier: cas notamment de l'appui du projet au CDJJ, qui prolonge en l'étendant l'assistance du MCA. Des synergies seront également recherchées avec les agences du Système des Nations Unies, dont l'UNICEF, spécialement en ce qui concerne l'amélioration du cadre normatif des droits humains, l'assistance au rapportage au Conseil des droits de l'Homme et aux organes des traités, l'établissement de statistiques sur la situation juridique et judiciaire des personnes vulnérables, l'amélioration de la sensibilisation des autorités et l'information des personnes vulnérables sur leurs droits et l'amélioration de la situation des détenus. De manière plus spécifique, la mise en œuvre du PAAAJRC se fera suivant les principes directeurs ci-après :

- Participation et coordination, avec toutes les parties prenantes;
- la gestion axée sur les résultats avec la définition de résultats et d'indicateurs de performance clairs ;
- la transparence et la redevabilité ;
- la recherche de synergie avec un accent sur les partenariats dynamiques susceptibles de garantir plus d'impacts aux actions menées ;
- la communication et la capitalisation des bonnes pratiques incluant le partage de l'information, des leçons apprises et la dissémination des résultats du programme.

III. RESULTATS ET PARTENARIATS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les résultats attendus de la mise en œuvre du projet s'articulent de la manière suivante.

Le 1^{er} produit a pour objet d'appuyer la **finalisation du cadre juridique et institutionnel de promotion et de protection des droits humains**. Le focus sera placé sur la fonctionnalisation du cadre normatif par un appui à la prise des règlements d'application des lois relatives aux droits de l'Homme ainsi que par l'établissement et/ou le renforcement des capacités des institutions prévues par les textes, mais non encore établies ou pas pleinement fonctionnelles. Le projet contribuera ainsi également à assister l'État dans la mise en œuvre des recommandations en la matière de l'EPU et des organes des traités. Cet appui sera initié par un diagnostic préalable de la situation assorti d'une proposition feuille de route, les deux devant être validés par un atelier de planification stratégique. Le projet apportera ensuite son concours à la rédaction des projets de texte critiques ainsi qu'à l'établissement des institutions ou mécanismes clés pour la promotion des droits des personnes vulnérables. Le projet appuiera par ailleurs la DDH du MJLDH dans la mise en place du cadre organisationnel et programmatique de la CBDH et renforcera les capacités des nouveaux commissaires dès que ceux-ci auront été nommés. Cette composante renforcera également les capacités de la DDH à assurer un meilleur suivi et rapportage auprès de l'EPU et des organes des traités via notamment la mise à disposition d'outils de gestion électronique documentaire, l'implantation d'un fond documentaire sur les DH, la formation des personnels aux droits humains et techniques de rapportage ainsi qu'à la production d'une assistance technique dans la rédaction des rapports aux organes des traités qui priorisera les rapports pour lesquels l'État est le plus en retard. Le projet va enfin contribuer à doter le MJLDH d'une connaissance plus fine de la situation juridique et judiciaire des personnes vulnérables par un renforcement des capacités de la DPP à collecter et traiter l'information statistique pertinente.

Le 2^{ème} produit vise à **améliorer l'accès des personnes vulnérables au droit et à la justice** par une double approche visant d'une part, l'information des personnes vulnérables sur leurs droits et la manière de les exercer et d'autre

part, la sensibilisation des titulaires centraux ou locaux de charges sur la spécificité du traitement judiciaire et des besoins de leurs administrés vulnérables.

Le projet initiera ses travaux par un appui à la formulation par la DDH d'une véritable politique d'accès à la justice, fondée sur l'identification des publics cibles, l'analyse des problèmes et besoins spécifiques de chaque catégorie reconnue comme vulnérable, la définition des moyens les plus appropriés d'habilitation de ces personnes vulnérables et, surtout, de définir des programmes ciblés harmonisant les actions en la matière du ministère et des OSC, sur la base des avantages comparatifs. La définition de cette politique capitalisera sur les enseignements des études déjà menées en la matière au Bénin.

Par ailleurs, le projet visera l'amélioration de l'accès au droit en opérant une distinction entre la dissémination du droit positif auprès des praticiens et la vulgarisation, c'est à dire l'explicitation de ce droit, auprès des personnes vulnérables. Le processus de dissémination juridique s'exécutera via le Centre National d'Information et de Documentation Juridique (CNIDJ) qui bénéficiera d'un appui dans la finalisation puis la mise en ligne d'une base de données permettant l'accès à la totalité des lois et règlements du pays ainsi que de leur interprétation par les juridictions supérieures et à terme, les juridictions d'instance. Le montage de cette base législative jurisprudentielle capitalisera sur l'expérience déjà menée par le MCA, dont elle amplifiera les effets. Le projet va également contribuer à une meilleure dissémination de la doctrine via un appui aux publications par l'Université et les OSC d'articles traitant de la question des personnes vulnérables. Le projet appuiera également la publication par l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption de "guides d'accès aux prestations administratives" dont il est attendu qu'ils éclairent les administrés vulnérables sur leurs droits en matière d'accès aux services sociaux et sur leurs voies de recours en cas de déni de service. Cette activité sera également de nature à lutter contre la corruption à la base dans les services publics. Comme indiqué, la stratégie du projet vise à la fois la sensibilisation des autorités et l'information des personnes vulnérables. Les activités de sensibilisation seront menées par la DDH du MJLDH avec le concours d'une *Task Force* associant l'ANCB et les OSC. En matière d'information, le projet appuiera les mises à jour, traduction et reproduction du "Kit pour l'Éducation aux droits de l'Homme" déjà créé par la DDH qui constitue un excellent support de vulgarisation en direction des autorités. Le projet financera ensuite les tournées de la *Task Force* qui cibleront les groupes cibles suivants : (i) autorités locales (conseils communaux, SG Communes ; Chefs d'arrondissements ; Chefs de V et de QV) ; (ii) autorités et chefs traditionnels ; (iii) magistrats ; (iv) services de police, gendarmerie, OPJ. Le projet appuiera enfin les OSC dans la réalisation de campagnes de sensibilisation des personnes vulnérables, qui s'opéreront suivant les modalités définies par la politique d'accès à la justice évoquée plus haut.

En outre, le projet va améliorer l'accès des personnes vulnérables aux mécanismes de règlement des différends par plusieurs moyens. Il s'attachera en premier lieu à faire bénéficier les personnes vulnérables de la représentation minimale requise pour ester en justice via d'une part, la revitalisation du Fonds d'aide juridictionnelle (FAJ) par la mise en place d'un fonds fiduciaire géré par le projet, financé par le PNUD et par les PTF intéressés, qui abonderait le FAJ en tant que de besoin. Le projet va, par ailleurs, appuyer l'AFJB et l'AFA dans leurs activités d'accompagnement des justiciables démunis. Dans la même lancée, le projet va contribuer à l'affermissement de l'image des TPI auprès des personnes vulnérables, actuellement intimidées par cette justice formelle, pourtant désormais géographiquement proche d'elles. Le projet va enfin contribuer à l'expérimentation de mécanismes alternatifs de règlement à la base des différends civils et administratifs (revitalisation des tribunaux de conciliation pour les premiers, appui à l'établissement d'une antenne locale du Médiateur pour les seconds). Cette expérience pilote sera menée dans certaines localités, en tenant compte de la récurrence des différends fonciers qui impactent en premier lieu les personnes vulnérables.

Enfin, dans le cadre du Produit 2, le projet va contribuer à améliorer la situation des détenus ainsi que la surpopulation carcérale via la réalisation d'une expérience pilote menée auprès des prisons d'Abomey-Calavi et de Cotonou et des 2 TPI du ressort qui appuiera la réalisation d'un programme de lutte contre la détention préventive abusive (informatisation du greffe pénitentiaire et des cabinets des juges d'instruction, formation des acteurs de la

chaîne pénale, programme spécial de clarification et d'apurement de la situation des détenus sans jugement), expérimentera un programme de peines alternatives à la privation de libertés, et testera un Programme de réinsertion sociale des détenus. Cette expérience pilote interviendra dans une circonscription non visée par le futur projet de l'Union Européenne. L'information des détenus sur leurs droits s'opérera dans le cadre du produit 2.

Le 3^{ème} produit vise à **améliorer l'efficacité du cadre institutionnel de lutte contre la corruption** par le renforcement des capacités des institutions ou mécanismes critiques pour le contrôle interne, juridictionnel et citoyen de la gestion publique.

Le renforcement des capacités de contrôle interne va se concentrer sur l'inspection générale des finances, avec un focus placé sur l'habilitation de cette institution à exercer ses fonctions de contrôle concomitant des comptes publics ainsi que ses fonctions d'audit des services publics. Un appui complémentaire sera également apporté aux inspections sectorielles des ministères concernés par l'amélioration de la situation des personnes vulnérables.

Le renforcement des capacités de contrôle juridictionnel ciblera la Chambre des comptes de la Cour Suprême et sera initié par un plaidoyer tendant à l'érection de celle-ci en juridiction autonome, complété, le cas échéant, par une assistance dans la finalisation des projets de lois et règlements organisant la nouvelle juridiction des comptes. Le projet procèdera également au renforcement de l'organisation et des capacités générales de l'actuelle chambre des comptes par la modernisation de l'organisation interne et des processus de travail, la formulation d'un plan de formation initiale et en cours d'emploi des magistrats des comptes et des greffiers dont la réalisation sera partiellement financée par le projet avec le concours de ressources additionnelles à mobiliser. Le projet va également renforcer les capacités d'exercice par la Cour de compétences d'attributions suivantes, jugées critiques pour la lutte contre la corruption : (i) apurement juridictionnel des comptes des comptables publics et apurement des comptes de l'État (2011-2014) ; (ii) audits de gestion ; (iii) analyse et vérification des déclarations de patrimoine. L'assistance du projet comprendra la formation des personnels magistrats et non magistrats, la mise à disposition d'outils informatisés de gestion, l'équipement en vue d'améliorer l'archivage et la mise à disposition de VNU nationaux seniors pour la réalisation des attributions (i) à (iii) ci-dessus, permettant ainsi de pallier le déficit d'effectifs auquel sera confrontée la Chambre dans le court terme. Les activités d'audit et d'apurement appuyées par le projet cibleront en priorité les secteurs concernant les catégories vulnérables.

Le renforcement des capacités de contrôle citoyen ciblera enfin le contrôle par la société civile de la régularité de la passation des marchés publics via un appui à l'ONG Social Watch déjà très entreprenante sur cette question. À l'instar de l'appui auprès de la Cour Suprême, les activités appuyées par le projet cibleront en priorité les marchés concourant à la démarginalisation des pauvres. Des synergies seront en outre recherchées avec le projet USAID appuyant le FONAC, lequel pourrait bénéficier, le cas échéant, de quelques appuis complémentaires rentrant dans le cadre du renforcement de ses activités. L'Assemblée Nationale bénéficiera également d'un appui dans le cadre de ses actions de contrôle de l'action du gouvernement en matière de lutte contre la corruption.

IV. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES LIES AU PROJET

Nature	Intitulé	Fondement ou Justification	Probabilité de survenance	Mesures de contournement
Programmatique	Chevauchement entre les interventions des différentes parties prenantes	En dehors du Gouvernement qui fait des efforts, plusieurs partenaires techniques et financiers ont des interventions directement ou indirectement en lien avec la justice.	Elevée	En dehors de l'effort de programmation du projet qui est resté dans une dynamique de synergie et de collaboration avec les autres partenaires, le projet sera géré directement par un directeur national et un point focal, non seulement choisis par le Garde des sceaux, mais travaillant effectivement (administrativement et physiquement) au sein du Ministère de la Justice. Le groupe technique des PTF intervenant dans le secteur de la justice sera aussi un cadre de veille où le représentant du PNUD s'efforcera de maintenir avec les autres PTF les échanges permettant d'éviter au maximum des chevauchements.
Administratif	Indisponibilité et/ou trop grande mobilité du personnel de l'administration de la justice	Dans le secteur judiciaire, au niveau de la Chambre des comptes de la Cour suprême ou au niveau de l'Inspection des services judiciaires, par exemple, soit il n'y a plus de cadres en fonction, soit un très grand nombre ira bientôt à la retraite	Elevée	Un dialogue permanent doit être maintenu entre l'ensemble des PTF du secteur et le Gouvernement (et la Cour suprême) de façon à ce que les dispositions soient prises au plus tôt pour éviter des situations de blocage dans le fonctionnement des administrations judiciaires par manque de personnel ou par trop grande mobilité du personnel.
Financier	Non disponibilité de la contrepartie nationale (Gouvernement) ou du gap restant à mobiliser auprès d'autres partenaires.	Les procédures budgétaires du Gouvernement sont complexes et les modalités de collaboration avec d'autres PTF sur le projet sont parfois difficiles à mettre en œuvre	Moyenne	Une grande collaboration avec la partie nationale s'impose en vue de retenir le transfert direct des ressources de l'Etat dans le compte du projet. De même, le PNUD doit poursuivre une politique de collaboration avec l'ensemble des PTF pour obtenir la mise à disposition du PNUD de fonds entrant dans le cadre de la réalisation commune des objectifs du projet.

V. CADRE DE RESSOURCES ET DE RESULTATS

Effet UNDAF escompté dans le cadre de ressources et de résultats: D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable

Indicateurs de l'Effet UNDAF :

- Taux d'exécution des dépenses d'investissement sur ressources propres du BGF (base ordonnancement) dans les secteurs sociaux (Éducation, Santé, Famille, Justice, Eau, Agriculture) (R:59%, C: 80,0%)
- Taux d'exécution des budgets d'investissement des communes redevables (R:59%, C: 75,0%)
- Nombre de lois de règlement votées durant une législature (R:06, C: 10)
- Nombre de communes qui produisent chaque année le TBS (Tableau de Bord Social) (R:0%, C: 100%)

Produit applicable du Plan Stratégique 2014-2018: Output 2.3 : Les capacités des institutions en charge des droits de l'homme sont renforcées.

Titre et Numéro d'identification de Projet: Projet d'Appui à l'amélioration de l'accès à la justice et la reddition des comptes au Bénin

PRODUITS ESCOMPTES	INDICATEURS	RESULTATS D'ACTIVITES,	PARTIES RESPONSABLES	INTRANTS	
				PNUD	A recherche
<p>PRODUIT 1 : LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME EST RENFORCE</p> <p><i>Ce produit vise l'appui à la prise des règlements d'application des lois relatives aux droits de l'Homme. Il contribuera également à assister l'État dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes des traités.</i></p>	<p>Indicateur de résultats d'activité 1.1 Source: DPP/MULDH, Rapports SCRIP Périodicité : annuel Données de base (2014/2015): 20% (Fille: ;Garçon:) Cible (2018): 40% (Homme: ; Men:)</p> <p>Indicateur de résultats d'activité 1.2 Source: DPP/MULDH, Rapports SCRIP Périodicité : annuel Données de base (2014/2015): 10% (Fille: ;Garçon:) Cible (2018): 30% (Homme: ; Men:)</p> <p>Indicateur de résultats d'activité 1.3 Source: DPP/MULDH, Rapports SCRIP Périodicité : annuel Données de base (2014/2015):10% (Fille: ;Garçon:) Cible (2018): 30% (Homme: ; Men:)</p>	<p>1.1 Le cadre normatif relatif aux droits de l'Homme et aux personnes vulnérables est finalisé et les institutions critiques pour leur mise en œuvre sont fonctionnelles</p> <p>1.2 Le cadre organisationnel et programmatique de la CBDH est établi et les capacités des Commissaires et du personnel sont renforcées</p> <p>1.3 Les rapports nationaux au Conseil des droits de l'Homme et aux organes des traités sont améliorés et remis dans les délais</p> <p>1.4 La situation juridique et judiciaire des vulnérables est mieux connue du Ministère</p>	<p>- DDH, DCLS - Cour Constitutionnelle</p>	95 000	100 000
			<p>- DDH - CBDH</p>	100 000	0
			- DPP/MULDH	90 000	0
TOTAL PRODUIT 1				385 000	130 000
<p>PRODUIT 2: L'ACCES DES PERSONNES VULNERABLES AU DROIT ET A LA JUSTICE EST AMELIORE</p> <p><i>A travers ce produit, un appui sera donné pour l'information des</i></p>	<p>Indicateur de résultats d'activité 2.1 Source: DPP/MULDH, Rapports SCRIP Périodicité : annuel Données de base (2014/2015): 13% (Fille: ;Garçon:) Cible (2018): 100% (Homme: ; Men:)</p> <p>Indicateur de résultats d'activité 2.2 Source: DPP/MULDH, Rapports SCRIP Périodicité : annuel Données de base (2014/2015): 10% (Fille: ;Garçon:) Cible (2018): 30% (Homme: ; Men:)</p>	<p>2.1 Une politique nationale d'accès au droit et à la justice a été définie</p> <p>2.2 L'accès au droit des praticiens, autorités et personnes vulnérables et du grand public est amélioré</p> <p>2.3 L'accès à la justice des personnes vulnérables est amélioré</p>	<p>- DDH</p> <p>- MULDH: CDIJ-DDH- DACP, DPJEF - ABDC, DLCS, ANLC, OSC</p>	40 000	0
				235 000	50 000
				175 000	195 000

<p>personnes vulnérables sur leurs droits et la manière de les exercer. Les titulaires centraux ou locaux de charges seront sensibilisés sur la spécificité du traitement judiciaire et des besoins de leurs administrés vulnérables.</p>	<p>Indicateur de résultats d'activité 2.3 Source: DPP/MIL/DH, Rapports SCR/P Périodicité : annuel Données de base (2014/2015): 10% (Fille: Garçon.) Cible (2018): 30% (Homme: .Men.)</p>	<p>2.4 La situation des détenus et la lutte contre la surpopulation carcérale sont améliorées dans les prisons</p>	<p>- DAPAS, IGSI, DPSEI, CeSa, Prisons civiles - OSC</p>	<p>305 000</p>	<p>92 000</p>	
<p>PRODUIT 3 : LES MECANISMES DE CONTROLE CONTRIBUENT PLUS EFFICACEMENT A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</p> <p>Un focus sera placé sur l'habilitation de l'Inspection Générale des Finances à exercer ses fonctions de contrôle concomitant des comptes publics ainsi que ses fonctions d'audit des services publics. Un appui complémentaire sera apporté aux inspections sectorielles des structures concernées par l'amélioration de la situation des personnes vulnérables.</p>		<p>Indicateur de résultats d'activité 3.1 Source: DPP/MIL/DH, Rapports SCR/P Périodicité : annuel Données de base (2014/2015): 10% (Fille: Garçon.) Cible (2018): 30% (Homme: .Men.)</p> <p>Indicateur de résultats d'activité 3.2 Source: DPP/MIL/DH, Rapports SCR/P Périodicité : annuel Données de base (2014/2015): 10% (Fille: Garçon.) Cible (2018): 30% (Homme: .Men.)</p> <p>Indicateur de résultats d'activité 3.3 Source: DPP/MIL/DH, Rapports SCR/P Périodicité : annuel Données de base (2014/2015): 5% (Fille: Garçon.) Cible (2018): 30% (Homme: .Men.)</p> <p>Indicateur de résultats d'activité 3.4 Source: DPP/MIL/DH, Rapports SCR/P Périodicité : annuel Données de base (2014/2015): 10% (Fille: Garçon.) Cible (2018): 50% (Homme: .Men.)</p>	<p>3.1 Les mécanismes de contrôle interne investiguent plus efficacement les affaires de corruption</p> <p>3.2 La Chambre des comptes de la Cour Suprême exerce plus efficacement ses fonctions de contrôle de gestion des ordonnateurs et d'appurement juridictionnel des comptes des comptables</p> <p>3.3 La société civile exerce un contrôle citoyen accru sur la gestion des finances publiques</p> <p>3.4 Renforcer les capacités des Députés pour la réalisation des missions de contrôle et d'investigations parlementaires et la publication des résultats</p>	<p>- BAG, IGM, ISI, etc. - Cour Suprême-Chambre des comptes</p> <p>- Social Watch Bénin et FONAC</p> <p>- Assemblée Nationale</p>	<p>755 000 40 000 100 000</p>	<p>387 000 190 000 210 000</p>
<p style="text-align: center;">TOTAL PRODUIT 2</p>						
<p style="text-align: center;">TOTAL PRODUIT 3</p>						
<p>Administration et fonctionnement Gestion du projet, suivi et évaluation</p>	<p>Taux d'exécution du projet Données de base (2014/2015): 0% Cible (2018): 110%</p>		<p>- PNUD, DPP, DDH</p>	<p>250 000</p>	<p>0</p>	

VI. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation du projet sera réalisé à travers les dispositions générales ci-après :

Au cours du cycle annuel

- Sur une base trimestrielle, une évaluation qualité, réalisée par l'équipe du Projet sous la responsabilité du Team Leader doit permettre de rapporter l'évolution des résultats d'activités, sur la base des critères qualités et des méthodes de contrôle qualité définies dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des produits d'activités.
- Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team leader pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d'une bonne gestion des changements au niveau du projet.
- Sur la base de l'analyse initiale des risques en annexe, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team Leader, en fonction de l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.
- En fonction des informations ci-dessus rapportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet qui est une sortie d'Atlas ou du Snapshot, sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses chaque trimestre, par le Coordonnateur du projet sous le contrôle qualité du Team Leader et du Chargé de Programme du PNUD, à la revue du Comité Technique, en vue d'amendement nécessaire avant l'examen ultérieur lors de la revue du portefeuille.
- Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Team Leader pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.

A la fin de l'année

- **Rapport de Revue Annuelle** : Un rapport de revue annuelle doit être préparé par le Directeur national du projet en collaboration avec le Team Leader et le PMSU, et partagé avec le Comité Technique de gestion du projet puis les autres acteurs du portefeuille et les Groupes d'Effet. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles. Le Rapport Annuel doit inclure les éléments suivants : une analyse des performances dans la période couverte par le rapport, comprenant les résultats de mise en œuvre des activités et des informations sur l'état des produits ; les contraintes rencontrées et leurs causes ; le PTA, et autres rapports financiers ; les leçons apprises ; des recommandations claires pour la future orientation dans la prise en charge des problèmes/difficultés.
- **Revue annuelle du Projet**. Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue de la composante Gouvernance, participation et décentralisation, et ce au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Ministère Chef de file du groupe d'Effet et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets.

Clôture et Evaluation du Projet

Le PAAAJRC fera l'objet d'une évaluation indépendante à la fin de la durée de vie du Projet. Elle se concentrera sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience tout en soulignant les questions méritant une décision et des actions. Elle s'intéressera aussi à la durabilité des résultats et des effets comprenant les capacités de développement et les acquis au profit de l'environnement global.

d
✓

VII. - PLAN DE TRAVAIL 2015-2018

PRODUITS ESCOMPTEES ET INDICATEURS DE RESULTATS	ACTIVITES PLANIFIEES	CALENDRIER				PARTIES RESPONSABLES	BUDGET			
		2015	2016	2017	2018		Source	Budget Description	Montant financé	A rechercher
PRODUIT 1 : LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DH EST RENFORCE Résultat d'activité 1.1: Le cadre normatif relatif aux droits de l'Homme et aux personnes vulnérables est finalisé et les institutions critiques pour leur mise en œuvre sont fonctionnelles <u>Indicateur de résultats 1.1:</u> Réf juin 2015: Cible 2015 : 20% Cible 2016 : 40%	Action 1.1.1 : Atelier de planification stratégique dressant un état des lieux et définissant une feuille de route pour le démarrage du projet Action 1.1.2 : Préparation des projets de textes palliant les vides législatifs ou réglementaires du cadre des droits humains Action 1.1.3: Appui à la mise en place et au renforcement des capacités des institutions ou mécanismes concourant à la promotion des droits des personnes vulnérables Action 1.1.4 : Archivage physique et électronique des documents administratifs et des décisions rendues par la Cour Constitutionnelle Action 1.2.1 : Appui à la rédaction des textes relatifs au cadre organisationnel de la CBDH (règlement intérieur, manuel de procédures, règlement financier, organigramme et cadre organique)					MULDH / DDH	PNUD	75700 / Training, Workshops and Confer 71300 / Local Consultants	5 000	0
						MULDH / DCIS	PNUD	71200 / International Consultants 71300 / Local Consultants 75700 / Training, Workshops and Confer	20 000	0
						MULDH / DDH	PNUD	71300 / Local Consultants	55 000	30 000
						CC	PNUD	71300 / Local Consultants	15 000	70 000
Résultat d'activité 1.2 : Le cadre organisationnel et programmatique de la CBDH est établi et les capacités des Commissaires et du personnel sont renforcées						MULDH / DDH	PNUD	71300 / Local Consultants	45 000	0

<i>Indicateur de résultats 1.2:</i>											
Réf juin 2015 :		Action 1.2.2. Appui à la rédaction des textes relatifs au cadre programmatique de la CBDH (plan d'action pluriannuel...)				CBDH	PNUD	71300 / Local Consultants	15 000	0	
Cible 2015 : 10%											
Cible 2016 : 30%		Action 1.2.3. Renforcement des capacités des membres et des agents (formations, voyages d'études, outils de gestion, équipements, jumelages...)				CBDH	PNUD	71300 / Local Consultants	40 000		
Résultat d'activité 1.3: Les rapports nationaux au Conseil des droits de l'Homme et aux organes des traités sont améliorés et remis dans les délais		Action 1.3.1. Renforcement des capacités de la DDH à assurer le suivi et le rapportage (système de gestion documentaire informatisée, fond documentaire, formations, équipement, base de données sur les traités internationaux)				MULDH / DDH	PNUD	71200 / International Consultants 75700 / Training, Workshops and Confer 72200 / Equipment and Furniture	30 000	30 000	
Réf juin 2015 :		Action 1.3.2. Appui à la rédaction par la DDH des rapports périodiques dus ou devant être soumis durant la durée de vie du projet				MULDH / DDH	PNUD	71300 / Local Consultants	70 000	0	
Cible 2015 : 10%											
Cible 2016 : 30%											
Résultat d'activité 1.4 : La situation juridique et judiciaire des vulnérables est mieux connue du Ministère		Action 1.4.1. Mise à disposition à la DPP d'outils de gestion statistique: nomenclature statistique révisée, base de données, intranet....				MULDH / DPP	PNUD	71200 / International Consultants 75700 / Training, Workshops and Confer 71300 / Local Consultants	50 000	0	
Réf juin 2015 :											
Cible 2015 : 10%		Action 1.4.2. Formation des agents de la DPP sur les outils de gestion statistique et sur les questions spécifiques aux groupes vulnérables				MULDH / DPP	PNUD	71300 / Local Consultants	40 000	0	
Cible 2016 : 30%											
PRODUIT 2: L'ACCES DES PERSONNES VULNERABLES AU DROIT ET A LA JUSTICE EST AMELIORE		Action 2.1.1. Appui à l'identification des besoins et à la formulation de la politique				MULDH / DDH	PNUD	71200 / International Consultants 71300 / Local Consultants	40 000	0	

<p>Résultat d'activité 2.1 : une politique nationale d'accès au droit et à la justice a été définie</p> <p><i>Indicateur de résultats 2.1:</i></p> <p>Réf juin 2015 :</p> <p>Cible 2015 : 15%</p> <p>Cible 2016 : 100%</p>				75700 / Training, Workshops and Confer		
<p>Résultat d'activité 2.2 : L'accès au droit des praticiens, autorités et personnes vulnérables et du grand public est amélioré</p> <p><i>Indicateur de résultats 2.2:</i></p> <p>Réf juin 2015 :</p> <p>Cible 2015 : 10%</p> <p>Cible 2016 : 30%</p>	<p>Action 2.2.1 : Dissémination par le CDJ des lois et de la jurisprudence (audit et plan de fonctionnalisation de la base de données, finalisation de la base de données législative, création d'une base de données jurisprudentielle, mise en ligne des bases de données, mise à disposition de DVD législatifs et jurisprudentiels)</p> <p>Action 2.2.2 : Dissémination de la doctrine sur les droits Humains (magazines et revues, annuaires de jurisprudence...)</p> <p>Action 2.2.3 : Réalisation et distribution des "guides d'accès aux prestations judiciaires et administratives"</p> <p>Action 2.2.4 : Sensibilisation par la DDH des autorités sur les droits des personnes vulnérables (mise à jour-traduction-reproduction du "kit pour l'éducation aux DH", tournées de sensibilisation des autorités locales, autorités traditionnelles et acteurs judiciaires. Fond documentaire au profit des élèves commissaires de police</p> <p>Action 2.2.5 : Appui à l'organisation par les OSC de campagnes habilitant les différentes catégories</p>	<p>MULDH / CDJ</p> <p>ABDC DACP</p> <p>DACP, ANLC</p> <p>MULDH / DDH</p>	<p>PNUD</p> <p>PNUD</p> <p>PNUD</p> <p>PNUD</p>	<p>71300 / Local Consultants</p> <p>71300 / Local Consultants</p> <p>75500 / Supplies</p> <p>71600 Daily Subsistence Allow-Intl - 72500 Supplies -72700 Hospitality/Catering -74500 Miscellaneous Expenses</p>	<p>60 000</p> <p>40 000</p> <p>35 000</p> <p>50 000</p>	<p>25 000</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>
		<p>DPJES, DDH, DACP, OSC</p>	<p>PNUD</p>	<p>71300 / Local Consultants</p>	<p>50 000</p>	<p>25 000</p>

<p>Résultat d'activité 2.4 : La situation des détenus et la lutte contre la surpopulation carcérale sont améliorées dans les prisons</p>	<p>Action 2.4.1. Appui à la réalisation d'un programme de lutte contre la détention préventive abusive (informatisation du greffe pénitentiaire et des cabinets des juges d'instruction, formations des acteurs de la chaîne pénale, programme spécial de clarification et d'apurement de la situation des détenus sans jugement)</p>		<p>Inspection des services judiciaires , DAPAS</p>	<p>PNUD</p>	<p>71300 / Local Consultants 75700 / Training, Workshops and Confer 72200 / Equipment and Furniture</p>	<p>70 000</p>	<p>0</p>
<p>Indicateur de résultats 2.4: Réf juin 2015 :</p>							
<p>Cible 2015 : 5% Cible 2016 : 10%</p>	<p>Action 2.4.2 Information des prisonniers sur leurs droits (traduction et distribution de la plaquette sur les droits des détenus, campagne d'information via les "caravanes du droit")</p>		<p>DAPAS, OSC</p>	<p>PNUD</p>	<p>71300 / Local Consultants 75700 / Training, Workshops and Confer 72200 / Equipment and Furniture</p>	<p>40 000</p>	
	<p>Action 2.4.3. Appui à l'expérimentation d'un programme de peines alternatives à la privation de libertés (diagnostic et cahier des charges de l'expérience pilote, mise en place des procédures alternatives pilotes, équipement pour procédures pilotes)</p>		<p>DAPAS</p>	<p>PNUD</p>	<p>71300 / Local Consultants 75700 / Training, Workshops and Confer 72200 / Equipment and Furniture</p>	<p>45 000</p>	<p>0</p>
	<p>Action 2.4.4 Promotion de la réinsertion sociale des détenus (création et équipement d'ateliers d'apprentissage, renforcement des capacités d'intervention des associations caritatives et ONG dans les prisons du ressort, plaider pour la mise en place au sein de l'ANPE Bénin d'un programme de réinsertion des détenus, Centres d'étude)</p>		<p>DPSEI, Cesa, DAPAS</p>	<p>PNUD</p>	<p>71300 / Local Consultants 75700 / Training, Workshops and Confer 72200 / Equipment and Furniture</p>	<p>90 000</p>	<p>0</p>
	<p>Action 2.4.5 Renforcement des capacités humaines des Centres de détention et de la DAPAS par la mise en place des Volontaires des Nations Unies</p>		<p>MILDH / DAPAS et Prisons civiles</p>	<p>PNUD</p>	<p>71300 / Local Consultants 75700 / Training, Workshops and Confer</p>	<p>60 000</p>	<p>92 000</p>

<p>Cible 2015 : Cible 2016 :</p>								
<p>Résultat d'activité 3.4 : L'Assemblée Nationale assure sa prérogative constitutionnelle de contrôle de l'action gouvernementale <i>Indicateur de résultats</i>3.4: Réf juin 2015 : Cible 2015 : 10% Cible 2016 : 30%</p>	<p>Action 3.4.1. Renforcer les capacités des Députés pour la réalisation des missions de contrôle et d'investigations parlementaires et la publication des résultats</p>				<p>Assemblée Nationale</p>	<p>PNUD</p>	<p>71300 / Local Consultants 75700 / Training, Workshops and Confer 72200 / Equipment and Furniture</p>	<p>40 000 130 000</p>
<p>Evaluation (as relevant) Administration et fonctionnement du projet</p>	<p>Personnel technique d'appui (Expert juriste, secrétaire comptable) Equipements/fournitures Communication</p>				<p>PNUD, DDH, DPP</p>	<p>71300 / Local Consultants 75700 / Training, Workshops and Confer 72200 / Equipment and Furniture</p>	<p>200 000 0</p>	
<p>Suivi et évaluation du projet</p>					<p>PNUD, DPP, DDH</p>	<p>71300 / Local Consultants 75700 / Training, Workshops and Confer 72200 / Equipment and Furniture</p>	<p>50 000 0</p>	
<p>TOTAL</p>						<p>1 610 000</p>	<p>1 147 000</p>	

VIII. ARRANGEMENT DE GESTION

8.1 Le cadre institutionnel

Il est composé d'un Comité de Pilotage, le Comité technique de gestion et d'une Unité de Gestion du Projet.

- **Le Comité de Pilotage**

Dans le cadre du mécanisme de suivi et d'évaluation du Programme de coopération Gouvernement-PNUD, il a été mis en place un Comité d'orientation et de pilotage pour assurer la supervision des interventions au titre de la composante « Gouvernance, Participation et Décentralisation ». Le PAAAJRC intègre ce même Comité permettant ainsi d'assurer la synergie avec les autres projets de la composante. Le Comité de pilotage est compétent pour connaître de l'évolution des activités, faciliter leur mise en œuvre conformément au Plan de Travail Annuel. Il est co-présidé par le Ministre en Charge de la Réforme Administrative et Institutionnelle ou son représentant, et le Représentant Résident du PNUD ou son représentant.

Ce Comité se réunit au moins une fois tous les trimestres. En outre, des réunions ad hoc pourront être convoquées en cas de besoin. Cet organe de décision, régulièrement informé de l'avancement de chaque domaine, règle les problèmes. Il décide des modifications à apporter aux plans de travail annuel.

- **Le Comité technique de gestion**

Présidé par une autorité désignée par le Ministre en charge de la Justice, le Comité Technique de Gestion (CTG) est composé du Directeur National du Projet (DNP) et de son suppléant, du Point Focal du Plan de travail annuel et des représentants des structures responsables ou bénéficiaires des activités du projet. Le Comité technique de gestion est compétent pour connaître de l'évolution du Plan de travail trimestriel du projet et de faciliter sa mise en œuvre et s'assurer qu'il est exécuté conformément au Plan de Travail Annuel. Il se réunit une fois par mois ou chaque fois que de besoin à la demande des autorités habilités du Ministère en charge de la Justice ou de la Cour Suprême.

- **L'Unité de Gestion du Projet**

L'Unité de Gestion du Projet, encore appelée Equipe de projet, est composée (i) d'un Directeur National de Projet (DNP) nommé par le Ministre en charge de la Justice en concertation avec le Président de la Cour Suprême, (ii) d'un Point Focal, chargé de la gestion et du suivi quotidien du projet, d'un Secrétaire comptable et d'Expert juriste. Le Directeur National du Projet, en tant que premier responsable de l'équipe du projet, est chargé de veiller à la régularité des opérations. Il signe les documents préparés par le Point Focal du projet et le Secrétaire comptable. Le point Focal du projet effectuera un suivi rapproché du projet et rendra compte au Directeur National du Projet ; en outre, il a pour rôle de veiller à l'observance des procédures en vigueur au PNUD, d'élaborer les TDRs des activités et de superviser le travail du Secrétaire comptable ainsi que des consultants et autres experts travaillant dans le cadre du Projet..... Le Secrétaire comptable, sous la supervision du Point Focal du projet, a pour rôle d'exécuter les tâches administratives et comptables conformément aux procédures financière en vigueur au PNUD (préparation des demandes d'avance, de demande de paiement direct, de rapport financier...).

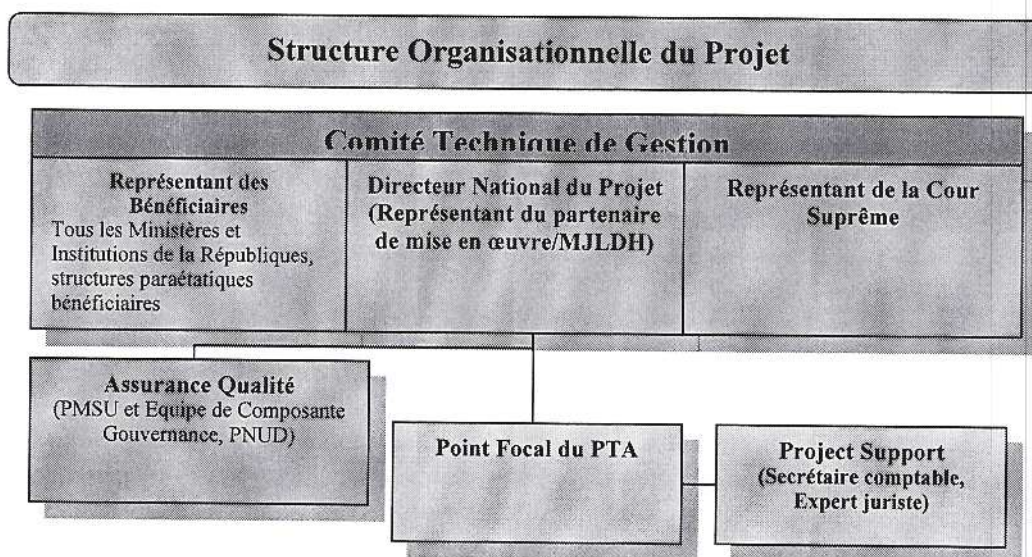
Le projet sera exécuté conformément aux procédures et modalités d'exécution nationale. Ces procédures devront, s'adapter aux dispositions d'assurance qualité du PNUD. Toutefois, le

Ministère et le Président de la Cour Suprême pourraient solliciter à travers une lettre d'agrément les services du PNUD en cas de besoin pour l'exécution directe de certaines prestations. La gestion des ressources du Projet sera régie par le principe de demande de paiement direct. Cette gestion devra se conformer aux dispositions du mémorandum du PNUD et relatif à la modalité d'Exécution Nationale (NEX), préconisant une micro-évaluation qui permettra d'adapter les capacités d'exécution aux normes requises selon les procédures du PNUD. Le Gouvernement prend toutes les dispositions nécessaires requises pour mettre à la disposition de l'équipe du Projet des locaux et des bureaux fonctionnels.

Le rôle d'assurance qualité du projet sera joué par le Team Leader Gouvernance et le Directeur National du Projet en lien avec le Point Focal du projet et les autres parties responsables du Projet.

Les services d'appui ci-après sont sollicités du PNUD par le partenaire de mise en œuvre :

- l'appui à la formulation, à l'élaboration et à la planification des activités ;
- l'appui à la gestion ;
- le recrutement et la gestion des contrats des experts et consultants ;
- les paiements (avances de fonds et paiements directs) ;
- les appels d'offres et d'appui à la passation des marchés avec les partenaires/prestataires de services.



d

8.2- Les arrangements d'audit

Le partenaire de mise en œuvre du projet doit soumettre tous les trimestres au Représentant Résident du PNUD au Bénin, le formulaire d'Autorisation de Financement et le Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD. Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, mais peut être audité tous les ans selon qu'il sera reflété dans le plan d'audit annuel préparé avec le Bureau des Audits et Investigations du siège du PNUD, conformément aux directives et termes de référence mis à disposition par ce dernier. L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD, une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition. L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du Bureau Pays du PNUD. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers.

Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation du logo du PNUD par les projets.

Droit d'auteur

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : «le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD. Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »

Utilisation du logo

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD, notamment au Chargé de Communication pour vérification du *branding* du PNUD. Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exception à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première page de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

Respect de l'avis de non-responsabilité

Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

IX. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document, signé par le Gouvernement du Bénin, la Cour Suprême et le PNUD, constitue le document de projet conformément à l'Accord Standard d'Assistance de Base, et tous les arrangements du Programme de Pays (CPD) sont appliqués à ce document.

Conformément à l'Accord Standard d'Assistance de Base, la responsabilité de la sauvegarde et de la sécurité des biens du PNUD sont du ressort du partenaire de réalisation.

Ainsi il doit :

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en fonction de la situation sécuritaire du pays,
- b) Assumer tous les risques et devoirs relatifs à sa sécurité et à la mise en œuvre complète de son plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et suggérer des modifications au plan si nécessaire. Tout échec à maintenir ou à implémenter un plan approprié de sécurité comme requis ci-dessous, sera considéré comme un manquement à cet accord.

Le partenaire de réalisation, s'accorde à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun des fonds du PNUD reçus dans le cadre de ce projet ne soit utilisé pour soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme, et que tout bénéficiaire de montant accordé dans le cadre de ce projet, n'apparaît pas dans la liste tenue par le Conseil de Sécurité, établie par la résolution 1267 (1999). Ce texte doit être contenu dans tout contrat ou accords avec des tiers dans le cadre de ce projet.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ASSURANCE QUALITE

ANNEXE 2 : RÉCAPITULATIF DU PROJET

ANNEXE 3: PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA JUSTICE (2015-2019)

ANNEXE 4 : TABLEAU DES RISQUES

ANNEXE 5 : TDRs du personnel du projet

Annexe 1 : Contrôle Qualité des Résultats d'Activité du Projet.

Produit UNDAF visé: Produit 5.5 : les acteurs clés de la justice dans les communes sont aptes à mettre en œuvre les procédures et mécanismes appropriés facilitant l'accès des populations vulnérables à la justice Produit spécifique 1 : le cadre juridique et institutionnel de promotion et de protection des Droits de l'Homme est renforcé			
Résultat d'Activité 1	Le cadre normatif relatif aux droits de l'Homme et aux personnes vulnérables est finalisé et les institutions critiques pour leur mise en œuvre sont fonctionnelles	Date de début : septembre 2015 Date de Fin : septembre 2016	
But	Appui à la finalisation du cadre juridique et institutionnel de promotion et de protection des droits humains		
Description	Les activités seront centrées sur la fonctionnalisation du cadre normatif par un appui à la prise des règlements d'application des lois relatives aux droits de l'Homme ainsi que par l'établissement et/ou le renforcement des capacités des institutions		
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle	
<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des projets de textes palliant les vides législatifs ou réglementaires du cadre des droits humains ; - appui à l'archivage physique et électronique des décisions de la Cour Constitutionnelle et création d'une base de données automatisée 	Draft des projets de lois ou de règlement disponibles Outil d'archivage électronique disponible	Septembre 2016	
Résultat d'Activité 2	Le cadre organisationnel et programmatique de la CBDH est établi et les capacités des Commissaires et du personnel sont renforcées	Date de début : avril 2016 Date de Fin : septembre 2016	
But	Appui au MJLDH pour la mise en place du cadre organisationnel et programmatique de la CBDH		
Description	Le résultat d'activité consiste rendre une existence effective à la CBDH avec des acteurs opérationnels		
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle	
<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la rédaction des textes relatifs au cadre organisationnel de la CBDH - Capacités des Commissaires et du personnel sont renforcées 	Textes disponibles Formations dispensées aux acteurs de la CBDH	Septembre 2016	
Résultat d'Activité 3	Les rapports nationaux au Conseil des Droits de l'Homme et aux organes des traités sont améliorés et remis dans les délais	Date de début : janvier 2016 Date de Fin : septembre 2016	
But	Assister l'Etat dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes des traités		
Description	Il est envisagé de renforcer les capacités de la DDH à assurer un meilleur suivi et rapportage auprès de l'EPU		
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle	
<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic et plan de renforcement des capacités de la DDH - Mise en œuvre des premières actions du plan de renforcement des capacités de la DDH 	Plan disponible Formation des agents selon le plan tracé et rapport de l'EPU disponible	Septembre 2016	
Résultat d'Activité 4	La situation juridique et judiciaire des vulnérables est mieux connue du Ministère de la Justice	Date de début : janvier 2016 Date de Fin : septembre 2016	
But	doter le MJLDH d'une connaissance plus fine de la situation juridique et judiciaire des personnes vulnérables		

Description			
Critère Qualité		Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic et plan de renforcement des capacités de la DPP ; - Conception des premiers outils statistiques 		Plan de formation clair Outil de gestion statistique disponible	Septembre 2016
Produit UNDAF visé: Produit 5.5 : les acteurs clés de la justice dans les communes sont aptes à mettre en œuvre les procédures et mécanismes appropriés facilitant l'accès des populations vulnérables à la justice Produit spécifique 2 : L'accès des personnes vulnérables au droit et à la justice est amélioré			
Résultat d'Activité 1	Une politique nationale d'accès au droit a été définie	Date de début : septembre 2015 Date de Fin : mars 2016	
But	La finalité recherchée est d'une part l'information des personnes vulnérables sur leurs droits et la manière de les exercer et d'autre part, la sensibilisation des titulaires centraux ou locaux de charges sur la spécificité du traitement judiciaire et des besoins de leurs administrés vulnérables		
Description	Le résultat visé se traduira dans l'appui à l'identification des besoins et à la formulation de la politique de l'accès à la Justice		
Critère Qualité		Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic et assistance technique dans la formulation de la politique - Atelier national de validation 		Rapport du consultant disponible	Mars 2016
Résultat d'Activité 2	L'accès au droit des praticiens, autorités et personnes vulnérables et du grand public est amélioré	Date de début : janvier 2016 Date de Fin : septembre 2016	
But	Rendre la justice accessible à tous		
Description	Dissémination des lois par le CDIJ et de la jurisprudence et conception de guide d'accès aux prestations administratives		
Critère Qualité		Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la conception de la base de données de dissémination juridique - Conception et réalisation du guide d'accès aux prestations judiciaires et du MJLDH 		Outil de base de données disponible Guide réalisé	Septembre 2016
Résultat d'Activité 3	L'accès à la justice des personnes vulnérables est amélioré	Date de début : janvier 2016 Date de Fin : septembre 2016	
But	Améliorer l'accès des personnes vulnérables aux mécanismes de règlement des différends par plusieurs moyens		
Description	Ce résultat d'activité vise à rendre opérationnels des mécanismes d'assistance judiciaire et moderniser d'autres mécanismes alternatifs de règlement des différends civils et administratifs		
Critère Qualité		Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la revitalisation du fonds d'aide juridictionnelle - appui à l'affermissement de l'image des Tribunaux de première instance 		Mise en place d'un fonds fiduciaire. Existence de cliniques juridiques. Absence de réticence des couches vulnérables à exploiter les tribunaux désormais géographiquement proche d'elle.	Septembre 2016
Résultat d'Activité 4	La situation des détenus et la lutte contre la surpopulation carcérale sont améliorées dans les prisons de	Date de début : avril 2016 Date de Fin : juin 2016	

But	Désengorger les prisons et réaliser la réinsertion sociale des prisonniers		
Description	Une expérience pilote sera menée dans les prisons de		
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle	
<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la réalisation d'un programme de lutte contre la détention préventive abusive - Expérimentation d'un programme de peines alternatives à la privation de liberté - Information des prisonniers sur leurs droits 	<ul style="list-style-type: none"> Outil de base de données disponible Mise en place des procédures et d'équipements alternatifs pilotes Plaquettes sur les droits des détenus, caravane du droit 	Septembre 2016	
Produit UNDAF visé: Produit 5.5 : les acteurs clés de la justice dans les communes sont aptes à mettre en œuvre les procédures et mécanismes appropriés facilitant l'accès des populations vulnérables à la justice Produit spécifique 3 : Les mécanismes de contrôle contribuent plus efficacement à la lutte contre la corruption			
Résultat d'Activité 1	Les mécanismes de contrôle interne investiguent plus efficacement les affaires de corruption	Date de début : avril 2016 Date de Fin : septembre 2016	
But	Améliorer l'efficacité du cadre institutionnel de lutte contre la corruption		
Description	Les activités seront centrées sur le renforcement des capacités des institutions ou mécanismes critiques pour le contrôle interne, juridictionnel et citoyen de la gestion publique		
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de l'Inspection Générale des Finances et du Bureau de l'Auditeur Général 	Plan de renforcement de capacités formulé	Septembre 2016	
Résultat d'Activité 2	La Chambre des comptes de la Cour Suprême exerce plus efficacement ses fonctions de contrôle de gestion des ordonnateurs et d'apurement juridictionnel des comptes des comptables	Date de début : janvier 2016 Date de Fin : septembre 2016	
But	Le principal but est de donner à la Chambre des comptes un positionnement stratégique qui la rendra plus opérationnelle		
Description	Le renforcement des capacités de contrôle juridictionnel ciblera la Chambre des Comptes de la Cour Suprême et sera initié par un plaidoyer tendant à l'érection de celle-ci en juridiction autonome		
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'organisation et des compétences générales de la Chambre des comptes 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de renforcement de capacités formulé Plaidoyer en faveur de la création d'une Cour des Comptes 	Septembre 2016	
Résultat d'Activité 3	La société civile exerce un contrôle citoyen accru sur la gestion des finances publiques	Date de début : avril 2016 Date de Fin : juin 2016	
But	Ce résultat cible le contrôle par la société civile de la régularité de la passation des marchés publics		
Description	A travers l'appui à Social Watch et au FONAC, les activités cibleront en priorité les marchés concourant à la démarginalisation des pauvres		
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de Social Watch et du FONAC 	Plan de renforcement de capacités formulé	juin 2016	
Résultat d'Activité 4	L'Assemblée Nationale assure sa prérogative constitutionnelle de contrôle de l'action gouvernementale	Date de début : Date de Fin :	

But	Faire un plaidoyer auprès de l'Assemblée Nationale		
Description	Ce résultat vise à renforcer le rôle de contre-pouvoir de l'Assemblée Nationale		
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle	
- Renforcement des capacités des Députés pour la réalisation des missions de contrôle et d'investigation parlementaires	Plan de renforcement de capacités formulé	

ANNEXE 2 : RÉCAPITULATIF DU PROJET

LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE PROMOTION ET PROTECTION DES DH EST RENFORCE

<p>Le cadre normatif relatif aux droits de l'Homme et aux vulnérables est finalisé et les institutions critiques pour leur mise en œuvre sont fonctionnelles</p>	<p>Le cadre organisationnel et programmatique de la CBDH est établi et les capacités des Commissaires et du personnel sont renforcées</p>	<p>Les rapports nationaux au Conseil des droits de l'Homme et aux organes des traités sont améliorés et remis dans les délais</p>	<p>La situation juridique et judiciaire des vulnérables est mieux connue du Ministère</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de planification stratégique dressant un état des lieux et définissant une feuille de route • Préparation des projets de textes palliant les vides législatifs ou réglementaires du cadre des droits humains • Appui à la mise en place et renforcement des capacités des institutions ou mécanismes concourant à la promotion des droits des vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la rédaction des textes relatifs au cadre organisationnel de la CBDH • Appui à la rédaction des textes relatifs au cadre programmatique de la CBDH • Renforcement des capacités des membres et des agents 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de la DDH à assurer le suivi et le rapportage • Appui à la rédaction par la DDH des rapports périodiques dus ou devant être soumis 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition à la DPP d'outils de gestion statistique • Formation des agents de la DP

dd

**L'ACCES DES VULNERABLES AU DROIT
ET A LA JUSTICE EST AMELIORE**

Une politique nationale d'accès à la justice a été définie et harmonise les interventions des pouvoirs publics et de la société civile

- Étude sur l'accès à la justice au Bénin
- Atelier de validation
- Appui à la mise en place du mécanisme de gestion de la politique
- Dissémination et vulgarisation de la politique

L'accès au droit des praticiens, autorités et personnes vulnérables et du grand public est amélioré

- Dissémination par le CDJI des lois et de la jurisprudence
- Dissémination par l'Université ou les OSC de la doctrine
- Guides d'accès aux prestations administratives" ANLC
- Sensibilisation par la DDH des autorités sur les droits des personnes vulnérables
- campagnes OSC habitant les différentes catégories de vulnérables à exercer leurs droits

L'accès à la justice des personnes vulnérables est amélioré

- Opérationnalisation des mécanismes d'assistance judiciaire
- Affermissement de l'image des TPI parmi les vulnérables
- Modernisation des mécanismes alternatifs de règlement des différends civils et administratifs

La situation des détenus et la lutte contre la surpopulation carcérale sont améliorées

- Programme de lutte contre la détention préventive abusive
- "caravanes du droit"
- Expérimentation d'un programme de peines alternatives à la privation de liberté
- Promotion de la réinsertion sociale des détenus

22

**LES MECANISMES DE CONTROLE
CONTRIBUENT PLUS EFFICACEMENT A
A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

L'inspection générale des finances investigue plus efficacement les affaires de corruption

La Chambre des comptes de la Cour Suprême exerce plus efficacement ses fonctions de contrôle de gestion des ordonnateurs et d'apurement juridictionnel des comptes

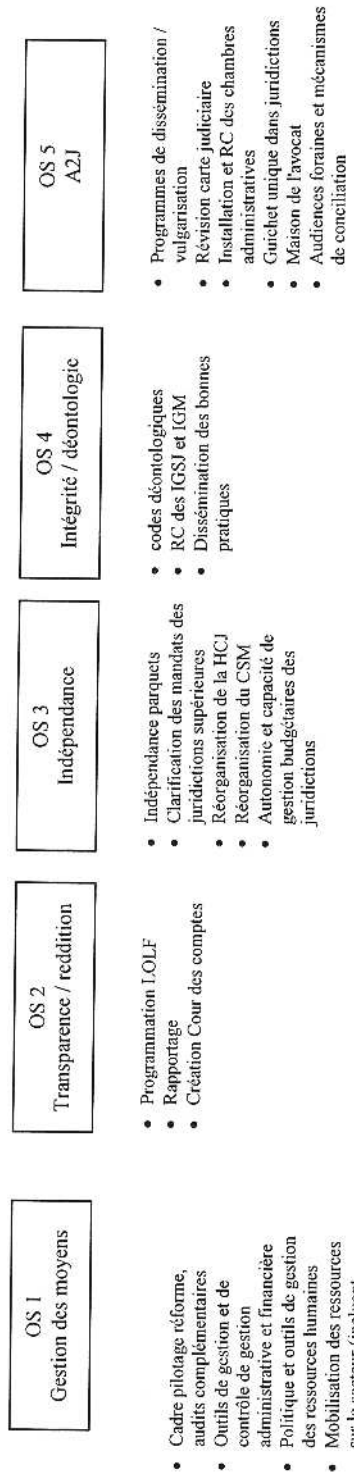
La société civile exerce un contrôle citoyen accru sur la gestion des finances publiques

- Appui à l'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de contrôle et d'audit interne de l'administration béninoise
- Formations en audit et contrôle de gestion
- Manuels de conduite des missions d'audit
- Équipement informatique des nouveaux locaux de l'inspection
- Plaidoyer en faveur de la mise en place d'une Cour des Comptes
- Renforcement des capacités d'apurement juridictionnel des comptes des comptables publics
- Renforcement des capacités d'analyse et de vérification des déclarations de patrimoine
- Renforcement des capacités d'audits de gestion des ordonnateurs
- Appui à la publication du rapport annuel et des rapports d'exécution des lois de finances
- Renforcement des capacités de Social Watch Bénin et du FONAC à assurer un contrôle citoyen de la régularité des marchés publics

22

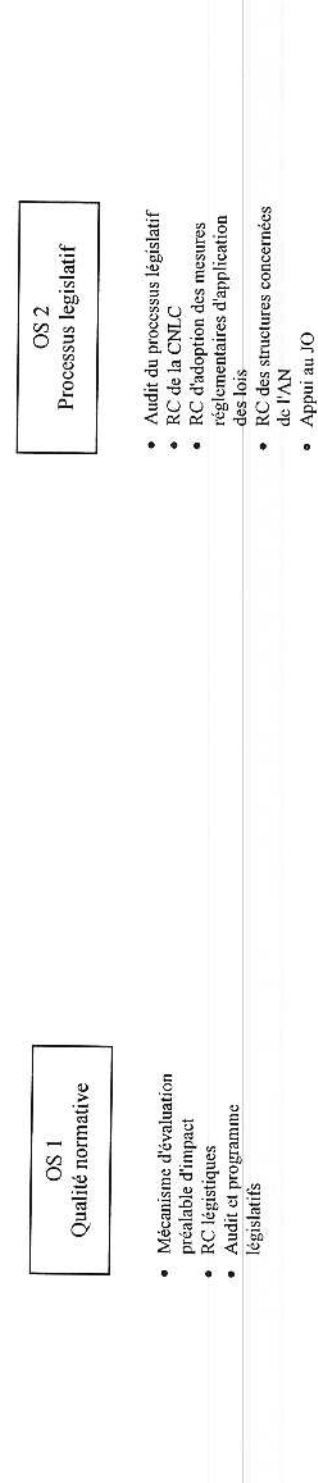
ANNEXE 3 : PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA JUSTICE (2015-2019)

Sous-programme 1 Administration et gestion 108 Mds



- Cadre pilotage réforme, audits complémentaires
 - Outils de gestion et de contrôle de gestion administrative et financière
 - Politique et outils de gestion des ressources humaines
 - Mobilisation des ressources sur le secteur (incluant FNDSJ)
 - Infrastructures, personnels et outils de gestion des archives
 - Informatique judiciaire
 - Statistique judiciaire
 - Chaîne PPBS/LOLF
- Programmation LOLF
 - Rapportage
 - Création Cour des comptes
- Indépendance parquets
 - Clarification des mandats des juridictions supérieures
 - Réorganisation de la HCJ
 - Réorganisation du CSM
 - Autonomie et capacité de gestion budgétaires des juridictions
- codes déontologiques
 - RC des IGSJ et IGM
 - Dissémination des bonnes pratiques
- Programmes de dissémination / vulgarisation
 - Révision carte judiciaire
 - Installation et RC des chambres administratives
 - Guichet unique dans juridictions
 - Maison de l'avocat
 - Audiences foraines et mécanismes de conciliation

Sous-programme 2 Cadre législatif, normatif et institutionnel 48 Mds



- Mécanisme d'évaluation préalable d'impact
 - RC législatives
 - Audit et programme législatifs
- OS 2
Processus législatif
 - Audit du processus législatif
 - RC de la CNLC
 - RC d'adoption des mesures réglementaires d'application des lois
 - RC des structures concernées de l'AN
 - Appui au JO

2d

Sous-programme 3 20 Mds
Modernisation des services judiciaires

OS 1
 Police judiciaire

- Politique de formation
- Infrastructures et outils de police scientifique
- Intégration des enquêtes OPJ dans chaîne pénale
- Finalisation cadre statutaire des OPJ
- Cadre tripartite de concertation avec MfmDef et Mininter

OS 2
 Juridictions

- Amélioration de la célérité: formations, informatisation services, augmentation salles judiciaires,
- Amélioration des voies d'exécution (motivation auxiliaires, contrôle)
- Modernisation du casier judiciaire
- Environnement favorable aux affaires (application OHADA, création 1 tribunal de commerce, synchronisation des greffes)
- RC de lutte contre le crime organisé (formations, informatisation, cybercriminalité)

Sous-programme 4 24 Mds
Modernisation du système pénitentiaire

OS 1
 Conditions de détention

- Statut du personnel pénitentiaire
- Programme de mise en conformité avec les standards internationaux
- Carte pénitentiaire
- Infrastructures et équipement
- Formation des personnels
- Informatisation

OS 2
 Réinsertion

- Politique de réinsertion
- Partenariats avec ONG
- Relance des AGR
- Peines alternatives

d

Sous-programme 5
Promotion des droits de l'Homme et de l'Enfant

OS 2
Protection judiciaire des mineurs

- Code de l'enfant et mesures d'application
- Plan national de prévention de la délinquance juvénile
- RC justice pour mineurs
- Mesures alternatives

OS 1
Droits de l'Homme

- Domestication du droit international
- RC des structures étatiques et non étatique DH (CBDH, CNCDH, OSC, perso judiciaire)
- Suivi-évaluation
- Suivi rapports nationaux EPU et organes des traités

d

Nature	Intitulé	Fondement ou Justification	Probabilité de survenance	Mesures de contournement
Programmatique	Chevauchement entre les interventions des différentes parties prenantes	En dehors du Gouvernement qui fait des efforts, plusieurs partenaires techniques et financiers ont des interventions directement ou indirectement en lien avec la justice.	Elevée	En dehors de l'effort de programmation du projet qui est resté dans une dynamique de synergie et de collaboration avec les autres partenaires, le projet sera géré directement par un directeur national et un point focal, non seulement choisis par le Garde des sceaux, mais travaillant effectivement (administrativement et physiquement) au sein du Ministère de la Justice. Le groupe technique des PTF intervenant dans le secteur de la justice sera aussi un cadre de veille où le représentant du PNUD s'efforcera de maintenir avec les autres PTF les échanges permettant d'éviter au maximum des chevauchements.
Administratif	Indisponibilité et/ou trop grande mobilité du personnel de l'administration de la justice	Dans le secteur judiciaire, au niveau de la Chambre des comptes de la Cour suprême ou au niveau de l'Inspection des services judiciaires, par exemple, soit il n'y a plus de cadres en fonction, soit un très grand nombre ira bientôt à la retraite	Elevée	Un dialogue permanent doit être maintenu entre l'ensemble des PTF du secteur et le Gouvernement (et la Cour suprême) de façon à ce que les dispositions soient prises au plus tôt pour éviter des situations de blocage dans le fonctionnement des administrations judiciaires par manque de personnel ou par trop grande mobilité du personnel.
Financier	Non disponibilité de la contre-partie du Gouvernement ou du gap restant à mobiliser auprès d'autres partenaires.	Les procédures budgétaires du Gouvernement sont complexes et les modalités de collaboration avec d'autres PTF sur le projet sont parfois difficiles à mettre en œuvre	Moyenne	Une grande collaboration avec la partie nationale s'impose en vue de retenir le transfert direct des ressources de l'Etat dans le compte du projet. De même, le PNUD doit poursuivre une politique de collaboration avec l'ensemble des PTF pour obtenir la mise à disposition du PNUD de fonds entrant dans le cadre de la réalisation commune des objectifs du projet.